



CH-3003 Berne, SG-DEFR, JSA

Courrier A

Commune de Meinier
Mairie et secrétariat
Alain Corthay, Maire
Route de Gy 17
1252 Meinier

Berne, le 3 août 2015

TISA – Accord plurilatéral sur le commerce des services

Monsieur le Maire,

Je vous remercie pour votre lettre du 25 juin 2015 adressée au Conseil fédéral et dans laquelle vous nous faites part de la résolution prise par les élus de la Commune de Meinier, approuvée par l'Exécutif et votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 mai 2015.

La Suisse est une grande exportatrice de services. Il est donc dans son intérêt de participer aux négociations de règles et de conditions-cadre internationales en matière de *commerce des services*. Comme pour l'exportation de marchandises, il profite à l'économie suisse si également le commerce international des services était régi par des régies convenues au niveau international et n'était pas entravé par des discriminations et autres obstacles commerciaux inutiles.

En plus de l'OMC et des accords de libre-échange, la participation aux négociations constitue pour la Suisse une opportunité d'améliorer également dans un accord plurilatéral la sécurité juridique internationale et de renforcer la compétitivité des prestataires de services suisses, y inclus leur capacité de créer de la valeur ajoutée et des emplois.

Le Conseil fédéral a exprimé dans le passé que, dans le cadre des négociations TISA, il suivait les mêmes positions concernant les engagements de la Suisse que celles qui ont été appliquées aux mandats définis pour les négociations de Doha de l'OMC et des accords de libre-échange. Ces positions comprennent, entre autres, la prise en compte des dispositions légales en matière de services public, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en énergie (électricité), l'éducation publique, la santé, les transports publics et les services postaux. La position du Conseil fédéral reste inchangée. Dans ce sens, le Conseil fédéral utilise les flexibilités du TISA pour s'assurer une marge de manœuvre adéquate.

Le Conseil fédéral informe les Commissions de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats de l'état des négociations et de la suite des opérations. Le SECO est en dialogue avec les



groupes d'intérêts (y inclus la Conférence des gouvernements cantonaux), comme par exemple par la Commission de la politique économique ou par le groupe de contact OMC/ALE, lequel est ouvert à toute personne intéressée. L'offre initiale de la Suisse et les textes proposés par la Suisse dans le cadre de TISA sont publiés sur le site internet du SECO.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées

Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral